

## Lettre ouverte à M. Jean-Michel Minovez, président de l'université Toulouse 2 – Jean Jaurès

**Monsieur le Président,**

Par cette lettre ouverte, nous vous demandons de suspendre la procédure de recrutement pour le poste n° 4255 fléché « inégalités, discriminations, genre », pour lequel les auditions sont prévues le 21 mai prochain dans le département de sociologie de votre université.

En effet, le comité de sélection réuni pour recruter un.e fonctionnaire sur ce poste est illégitime : il est présidé par le professeur de sociologie Daniel Welzer-Lang, mis en cause, depuis plus de 10 ans par plusieurs étudiant.e.s pour des faits de harcèlement sexuel commis à leur rencontre.

Si M. Welzer-Lang n'a pas fait l'objet de plaintes au pénal (comme c'est le cas pour la grande majorité des auteurs de violences faites aux femmes, par peur de représailles, absence de soutiens ou de ressources), il a perdu en 2007, le procès en diffamation intenté aux soutiens des victimes<sup>1</sup>. **Il a donc été reconnu, par des magistrats, que les témoignages des étudiant.e.s dont ces soutiens disposaient étaient suffisamment dignes de foi pour déboutier M. Welzer-Lang.** Malgré ce jugement, la présidence de l'université de l'époque n'a engagé aucune enquête administrative pour assurer la cessation des violences, la protection des victimes et l'obtention de réparations.

Le résultat de cette inertie est qu'il existe aujourd'hui un conflit d'intérêts majeur dans le cadre du recrutement sur le poste n° 4255 mis au concours en sociologie, puisque des victimes (et leurs soutiens) sont à la recherche d'un emploi à l'université et peuvent être candidates sur ce poste. **Devant cette situation, deux membres du comité de sélection se sont déjà retiré.e.s, ce qui jette plus encore le discrédit sur cette procédure de recrutement.**

Vous avez aujourd'hui, Monsieur le Président, la possibilité de faire honneur à l'institution universitaire, en suspendant la procédure de recrutement en cours et en faisant en sorte qu'un comité de sélection respectueux des candidat.e.s soit constitué en lieu et place du comité actuel. Nous vous demandons d'utiliser les moyens dont vous disposez pour ce faire, et pour assurer ainsi concrètement et durablement l'égalité entre les femmes et les hommes dans votre université.



<sup>1</sup> D. Weltzer-Lang est débouté aussi bien au motif de la bonne foi que du vice de forme. Voir [http://www.avft.org/article.php?id\\_article=310](http://www.avft.org/article.php?id_article=310)